

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Les résultats de l'enquête vaudoise de 1954 sur les conditions sociologiques de la fréquentation de l'enseignement secondaire

Autor: Eberhard, Jean Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les résultats de l'enquête vaudoise de 1954 sur les conditions sociologiques de la fréquentation de l'enseignement secondaire

Le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud décida, en décembre 1953, d'entreprendre une enquête dans l'enseignement secondaire, pour connaître les conditions actuelles du recrutement des élèves de cet enseignement. Elle devait servir, d'une manière générale, à l'élaboration du projet de réforme de l'enseignement secondaire qui était en cours ; elle faisait suite en particulier au dépôt, sur le bureau du Grand Conseil, le 8 du même mois, par M. le député Ch. Schopfer, d'une motion demandant l'introduction de la gratuité de l'enseignement secondaire dans le canton, et posant de ce fait des problèmes que l'on ne pouvait étudier valablement sans se procurer certaines informations par une recherche spécialement organisée. En fait, par son originalité, le succès qu'elle a rencontré, l'intérêt des phénomènes qu'elle a mis à jour, elle s'est révélée un précieux appoint pour la recherche sociopédagogique qui se développe depuis plusieurs années dans de nombreux pays.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de présenter cet apport, en montrant comment, intégré dans le réseau des données dont nous disposons actuellement, il aide à préciser, sur un plan général, les problèmes sociaux de la fréquentation de l'école secondaire et les solutions idoines. L'exposé que cela nécessiterait implique des confrontations de résultats et des discussions que l'on ne peut écourter sans en compromettre la valeur. Aussi nous contenterons-nous de livrer ici les résultats bruts de l'enquête, quitte à esquisser, en guise de conclusion, les interprétations qu'il est possible de concevoir.

La présentation des résultats, précédée d'une indication rapide de la manière dont l'enquête s'est déroulée, visera à décrire les relations entre les variables telles qu'elles sont apparues, sans préjuger de leur signification, et cela avec l'appui de quelques données numériques — dont il sera fait l'usage le plus modéré — et aussi clairement qu'il est possible en l'absence de graphiques.

Les propositions d'interprétation n'anticiperont pas sur un jugement définitif. Sans d'ailleurs s'exclure mutuellement, elles révéleront la diversité de signification des données de l'enquête et poseront les termes d'une discussion qui ne saurait qu'être ouverte.

L'EXÉCUTION DE L'ENQUÊTE

A la rentrée de janvier 1954, les 6359 élèves de l'enseignement secondaire vaudois reçurent en classe, pour la transmettre à leurs parents, une enveloppe contenant un message du chef du Département de l'instruction publique et des cultes, la formule d'enquête (questionnaire) et une plus petite enveloppe pour le retour de la formule. Les parents avaient à répondre au questionnaire et à rendre la formule sous pli à l'élève. Les enveloppes étaient recueillies par les maîtres, qui avaient pour tâche d'en contrôler le retour, puis acheminées au Département où elles furent ouvertes par la personne chargée du dépouillement.

Il est rentré au total 6313 formules. Mais si l'on retranche de ce nombre les formules non remplies et quelques réponses fantaisistes, le nombre des réponses obtenues s'élève à 6145, soit le 96,6 % du nombre des formules distribuées, ce qui constitue un coefficient de succès inespéré. Il faut en rendre grâce aux soins que le Service de l'enseignement secondaire a apportés à la préparation de l'enquête, à la conscience avec laquelle les directeurs d'établissement et les maîtres ont assuré la distribution et le ramassage des formules, et surtout à l'esprit civique avec lequel les parents ont accepté le principe d'une enquête dont ils n'avaient pas l'habitude et répondu à de multiples questions dont plusieurs pouvaient leur paraître indiscrettes.

Il est sans intérêt d'exposer ici les règles qui ont commandé la rédaction et la disposition des rubriques du questionnaire. Tout au plus relèverons-nous que chaque fois que c'était possible, les rubriques comprenaient l'indication des réponses possibles entre lesquelles les parents avaient à choisir celle qui convenait. Ce système permettait une quantification indispensable au traitement statistique des résultats. Voici par exemple de quelle manière le niveau d'instruction des parents était déterminé : le père et la mère se situaient, par la réponse qu'ils choisissaient, sur une échelle de 4 degrés (1 = passé par l'école primaire, 2 = par la primaire supérieure, 3 = obtenu le certificat d'études secondaires, 4 = le baccalauréat), on additionnait les deux valeurs et obtenait une mesure du niveau d'instruction des parents variant de 2 à 8.

L'ANALYSE DES DONNÉES

Le groupement des données de l'enquête en vue de l'analyse statistique a été commandé par l'hypothèse que quatre facteurs sociologiques pouvaient agir sur la fréquentation de l'école secondaire : le sexe, le *niveau économique*, le *niveau d'instruction des parents*, la *profession du père* (ce concept servant parfois à définir plus généralement un *niveau social* ou *socio-économique*). Le plan de l'analyse supposait

en outre que l'action de chacun de ces facteurs pouvait s'exercer sur cinq aspects de la fréquentation de l'école secondaire : la *sélection* (recrutement général et sélection pour les différentes sections de l'enseignement secondaire), les *erreurs d'orientation* (passage d'une section à l'autre), les *redoublements*, les *recours à l'aide d'un répétiteur*, les *passages par une école privée*. En fait, on ne s'est pas livré à l'étude de chacune de ces $4 \times 5 = 20$ relations possibles. Le déroulement de l'analyse amène toujours une modification du plan initial. Si le sexe et le niveau économique ont été étudiés dans leurs rapports avec quatre des aspects de la fréquentation, les deux autres facteurs ne l'ont été qu'avec deux d'entre eux. Cela suffisait pour vérifier les hypothèses.

LE SEXE

L'influence du sexe est générale sur toutes les variables envisagées dans la fréquentation de l'école secondaire, en favorisant systématiquement les garçons.

L'influence du sexe sur le recrutement général des élèves a été démontrée par la comparaison des données de l'enquête et des données de la démographie. Il existe une inégalité entre les sexes dans les naissances, les proportions valables pour toute la Suisse variant, entre 1935 et 1944, autour de la moyenne de 1049 garçons pour 1000 filles. Or, l'inégalité trouvée dans la fréquentation de l'école secondaire est supérieure : 1103 garçons pour 1000 filles, différence statistiquement significative. La mise en rapport des proportions indique qu'à population égale, 105 garçons pour 100 filles sont recrutés pour l'école secondaire.

Il a suffi de travailler sur les données de l'enquête pour déterminer l'influence du sexe sur le recrutement des élèves des différentes sections de l'école secondaire. L'opération était délicate, parce qu'il a fallu éliminer les inégalités consécutives à l'inégalité observée dans le recrutement général, et tenir compte de la dissemblance de l'éventail des options pour les garçons et pour les filles. C'est en interaction avec le niveau économique que le sexe est apparu facteur de sélection. Ainsi la section scientifique des garçons et la section de culture générale à Lausanne (C.S.C.¹ et E.S.J.F.²), tout en présentant des proportions identiques à celles trouvées pour les sections classiques correspondantes (C.C.C.³ et E.S.J.F.), diffèrent par le niveau économique moyen (2,9 pour les filles contre 2,5 pour les garçons, sur une échelle de 1 à 5).

¹ Collège scientifique cantonal.

² Ecole supérieure de jeunes filles.

³ Collège classique cantonal.

Le recrutement favorise donc les garçons aux niveaux économiques inférieurs. Les filles de niveau économique inférieur sont recrutées probablement par l'Ecole normale, dont elles forment les 2/3 de l'effectif, et qui obtient précisément un niveau économique moyen très bas (2,1). Mais ici encore, la comparaison des niveaux économiques révèle une sélection économique plus sévère pour les filles (2,17) que pour les garçons (1,91).

Le sexe agit sur la fréquence des redoublements, celle-ci étant beaucoup plus élevée chez les garçons que chez les filles, dans l'ensemble du canton comme dans les différents groupements scolaires. Dans l'ensemble du canton, le 24,6 % des garçons pour le 17,1 % des filles ont redoublé une classe ; le 2,0 % pour le 0,8 % deux classes. En division supérieure¹, la différence est encore plus manifeste : le 31,8 % des garçons pour le 18,9 % des filles ont redoublé une classe ; le 4,1 % pour le 1,4 % deux classes.

Il agit encore sur la fréquence des élèves aidés par un répétiteur au cours de leur scolarité secondaire. La fréquence est plus élevée chez les garçons que chez les filles : 20,6 % pour 13,2 % dans l'ensemble du canton, la différence la plus forte se trouvant en division inférieure lausannoise : 23,0 % pour 12,6 %.

Il agit enfin sur la fréquence des élèves passés par une école privée. La fréquence est nettement plus élevée chez les garçons que chez les filles, du moins en division inférieure de Lausanne : 25,2 % pour 20,7 %. En division inférieure de province et en division supérieure, les différences ne sont pas significatives.

LE NIVEAU ÉCONOMIQUE

L'originalité de l'enquête vaudoise a été d'obtenir des renseignements sur le niveau économique des parents des élèves. La plupart des recherches sociopédagogiques effectuées jusqu'ici ont dû se contenter d'une appréciation du niveau dit *socio-économique* d'après la profession du père ou d'une appréciation indirecte du niveau économique d'après des critères extérieurs comme la possession ou la non-possession du téléphone, d'une automobile, etc. L'indication précise du revenu familial, même si parfois elle est sujette à caution, a permis de serrer de plus près ce facteur dont la meilleure dénomination nous paraît être *niveau économique*, en le dégageant du facteur global que constitue le *niveau social* défini par la profession et qui a d'autres implications que celle du niveau économique exclusivement.

¹ L'école secondaire vaudoise se subdivise en deux divisions : la division inférieure, pour les âges réguliers de 10 à 16 ans, dans les établissements de Lausanne et de province ; la division supérieure, pour les âges supérieurs à 16 ans, comprenant les Gymnases, la division supérieure de l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole normale, à Lausanne seulement.

Pour vérifier l'action du niveau économique sur le recrutement général des élèves de l'enseignement secondaire, les données de l'enquête ne suffisaient pas, puisqu'elle n'a été organisée que dans l'enseignement secondaire et que nous ne pouvions obtenir les mêmes renseignements sur les élèves de l'enseignement primaire. Il a été possible en revanche, grâce aux aimables conseils de M. Pichon, de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne, et à l'obligeance de l'Administration fédérale des contributions à Berne, de comparer nos données avec des statistiques fiscales indiquant la distribution des revenus (totaux et non seulement produits du travail) dans l'ensemble de la population des contribuables. Si le niveau économique n'agissait pas sur le recrutement des élèves de l'école secondaire, la répartition serait semblable dans l'enseignement secondaire et dans la population des contribuables. Or, précisément, les répartitions diffèrent, les niveaux économiques supérieurs étant plus fréquents dans l'enseignement secondaire que dans la population des contribuables. Le niveau économique moyen s'élève à 2,6 pour l'école secondaire et à 1,3 pour les contribuables. Certes, une telle comparaison est grossière, parce que la population des contribuables comprend des célibataires et des familles sans enfant en âge de scolarité, contrairement à la population touchée par l'enquête ; parce que le niveau économique défini dans l'enquête est un revenu corrigé d'après le nombre de personnes à charge, sous-estimé par rapport au revenu défini selon les critères du fisc ; parce qu'enfin joue la fraude fiscale, — mais la sous-estimation qui en résulte pour les contribuables compense dans une certaine mesure la sous-estimation précédente. Au total, si la comparaison n'est qu'un pis-aller, elle nous livre néanmoins une première approximation.

L'influence du niveau économique sur le recrutement des élèves des différentes sections de l'enseignement secondaire est démontrée de manière plus péremptoire. Le niveau économique moyen décroît lorsqu'on passe de la section classique aux sections non classiques : de 3,2 à 2,5 pour les garçons, de 3,2 à 2,9 pour les filles en division inférieure de Lausanne ; de 2,8 à 2,0 pour les garçons, de 2,7 à 2,2 pour les filles en division inférieure de province. Il continue à décroître, à Lausanne, pour les garçons de la section scientifique (2,5) à la section commerciale (2,2), pour les filles de la section de culture générale (2,9) à la section commerciale (2,2). En division supérieure, garçons et filles réunis, le niveau décroît des Gymnases (3,3) à la division supérieure de l'Ecole supérieure de commerce (2,4), et de celle-ci à l'Ecole normale (2,1). Si l'on dresse, autour des moyennes, les courbes exprimant la répartition des niveaux économiques dans les groupements scolaires, elles se chevauchent manifestement.

Dans l'ensemble du canton, on constate que la division inférieure de Lausanne présente une distribution de niveaux économiques plus

élevés que la division inférieure de province, les moyennes étant respectivement de 2,9 et 2,4. Cette différence ne doit pas être imputée à un facteur de sélection, mais à la différence de niveau économique préexistant dans la population générale entre le chef-lieu et la province.

Tout cela, cependant, ne suffit pas pour garantir l'action du niveau économique sur le recrutement des élèves. Une corrélation ne signifie pas nécessairement un rapport de cause à effet (dans un sens ou dans l'autre). Si deux variables liées entre elles sont liées à une troisième variable, cette dernière peut être responsable de la triple liaison. Ainsi, le niveau économique peut être fonction du niveau d'instruction des parents et celui-ci rendre compte des variations de niveau économique dans la sélection des élèves. Or, précisément, le niveau économique est apparu lié au niveau d'instruction des parents, l'indice de corrélation (Bravais-Pearson) s'élevant à 0,48. L'action du niveau économique ne pouvait donc être démontrée que pour un même niveau d'instruction des parents. La vérification a été faite.

L'égalisation des conditions sous le rapport du niveau d'instruction des parents entraîne effectivement une réduction des différences de niveau économique moyen entre les sections. Mais elles demeurent largement significatives et le chevauchement des courbes de distribution est encore manifeste à tous les niveaux d'instruction.

L'examen détaillé de certaines courbes a établi qu'en division supérieure, aussi bien à l'Ecole supérieure de commerce qu'aux Gymnases, la sélection économique est particulièrement sévère pour les élèves du niveau économique le plus bas, qui ne fréquentent ces sections qu'en cas de niveau d'instruction des parents favorable.

Le niveau économique agit sur la fréquence des élèves aidés par un répétiteur au cours de leur scolarité secondaire. Cette fréquence croît régulièrement de 10,9 % à 39,6 % selon que le niveau économique varie de 1 à 5, chez les garçons de l'ensemble du canton.

Il agit sur la fréquence des élèves passés par une école privée, qui croît aussi avec le niveau économique, particulièrement en division inférieure lausannoise chez les garçons, où elle s'élève de 13,8 % au niveau économique 1 à 56,7 % au niveau économique 5. Une partie de ces élèves pouvant avoir été placés momentanément dans une école privée pour des raisons confessionnelles, il convenait de vérifier si la liaison demeurait lorsqu'on écartait les élèves catholiques. Les nouvelles courbes sont apparues analogues aux anciennes.

Sur la fréquence des redoublements, l'influence du niveau économique est moins évidente, du moins dans les divisions inférieures de Lausanne et de province. En division supérieure, parce que l'effectif des redoublements est supérieur (en raison de la plus longue scolarité passée), les courbes obtenues sont significatives d'une corrélation. Du niveau économique 1 au niveau économique 5, la fréquence monte de 22,4 % à 45,8 % chez les garçons et de 9,5 % à 31,9 % chez les filles. Si

l'on extrait de ces cas ceux des élèves qui ont redoublé deux fois, on obtient, en raison de la petitesse de l'échantillon, des courbes plus hésitantes, mais qui font croître néanmoins la fréquence de 1,3 % à 12,3 % chez les garçons et de 0,0 % à 4,3 % chez les filles.

LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES PARENTS

Comme l'action du niveau économique sur la sélection pour les différentes sections de l'enseignement secondaire a été démontrée à niveau d'instruction des parents égal, l'action du niveau d'instruction des parents l'a été à niveau économique égal. Quel que soit le niveau économique, le niveau d'instruction des parents moyen est apparu systématiquement supérieur dans la section classique par rapport aux sections non classiques, à Lausanne comme en province, et dans les Gymnases, par rapport à la division supérieure de l'Ecole supérieure de commerce. Si l'on dresse autour des moyennes les courbes de distribution, elles se chevauchent manifestement.

LA PROFESSION DU PÈRE

L'étude de ce facteur est des plus délicates, étant donné la complexité du concept de profession. On n'est en effet parvenu encore dans aucune recherche sociologique à établir une classification satisfaisante, permettant le classement sans équivoque d'une profession donnée. Celle que nous avons imaginée, sur quelques conseils reçus, était double : selon la nature de la production (agriculture, industrie, commerce, administration, professions libérales et intellectuelles) et selon le niveau de l'activité (ouvriers et employés non qualifiés, ouvriers et employés qualifiés, contremaîtres et chefs de bureau, sous-directeurs et chefs de service, etc.). A l'usage, elle n'a pas plus donné satisfaction que les autres. Trop fine, elle fournissait des cases à effectif nul ou faible ne se prêtant pas aux calculs statistiques ; elle amplifiait surtout les difficultés de classement des professions. On pourrait évidemment, en tout temps, reprendre le matériel de l'enquête et refaire l'étude avec la classification couramment adoptée.

Mais déjà les quelques sondages effectués par notre méthode ont confirmé les résultats obtenus dans d'autres pays selon la classification courante : la fréquence des élèves poursuivant leurs études au-delà du premier degré dans l'enseignement secondaire, puis universitaire, varie de la plus à la moins élevée, en fonction de la hiérarchie sociale établie comme suit : professions libérales et intellectuelles — cadres industriels et commerçants — employés et fonctionnaires — ouvriers et cultivateurs.

De toute façon, dans les conditions de l'enquête, il n'y avait guère intérêt à poursuivre la recherche dans cette direction. D'une part, elle ne pouvait que confirmer une relation hautement démontrée ; d'autre part, l'enquête vaudoise avait l'avantage de nous faire aller plus avant dans la question, en faisant éclater le facteur social global défini par la profession du père, auquel elle substituait deux facteurs plus spécifiques : le niveau économique et le niveau d'instruction des parents. Ces deux facteurs devaient — c'était notre hypothèse — expliquer à eux seuls toute la variation de la fréquentation de l'école secondaire selon l'origine sociale.

En effet, la plupart des différences de fréquence significatives entre groupes professionnels différents se sont trouvées correspondre à des différences soit de niveau économique soit de niveau d'instruction des parents entre les deux groupes. Ainsi, si les professions libérales et intellectuelles fournissent les plus fortes fréquences en section classique, cela est réductible à l'influence du niveau économique et du niveau d'instruction des parents, élevés l'un et l'autre dans ces professions. Ainsi encore, si le groupe industriel des élèves du C.S.C. à Lausanne est engagé en majeure partie dans la section scientifique pure (préparant au Gymnase), tandis que le groupe artisanal se trouve en majorité dans la section technique (qui ne débouche pas sur le Gymnase), c'est que le premier est d'un niveau économique moyen supérieur au niveau économique moyen du second (3,1 pour 2,4).

Il pouvait toutefois, toute réduction faite, demeurer un résidu dont un facteur spécifiquement professionnel (à égalité de conditions économiques et d'instruction) aurait à rendre compte. Les quelques sondages — très épars — qui ont été faits, démontrent qu'au niveau des Gymnases, parmi les professions libérales et intellectuelles (qui dans leur ensemble tendent vers la section classique et plus spécialement classique pure, en vertu de l'action du niveau économique et du niveau d'instruction), les enseignants et les pasteurs assument, pour une plus grande part que les autres membres de ce groupe professionnel, la tendance vers la section classique pure, et que les ingénieurs (bien que souvent de niveau économique supérieur aux précédents) tendent particulièrement à engager leur fils dans la section scientifique.

Ils révèlent d'autre part que contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les erreurs d'orientation sont plus fréquentes (et de façon très significative) chez les élèves dont le père appartient aux professions libérales et intellectuelles que chez les autres. En effet, sur les 17 élèves formant le groupe des professions libérales et intellectuelles dans les classes supérieures du C.S.C. (section scientifique) à Lausanne, 7 sont venus du C.C.C. (section classique), tandis que sur les 162 élèves formant le groupe complémentaire, 7 seulement sont passés par le C.C.C. Les proportions respectives s'élèvent à 41 % et 4 %.

Enfin, il se peut que les petits patrons, bien que supérieurs par le niveau économique et le niveau d'instruction à certains employés, tendent plus que ceux-ci à orienter leur fils vers la section technique. Mais la démonstration statistique en est fragile.

LA STABILITÉ DE LA FAMILLE CHEZ LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ces données ne concernent plus la liaison entre deux variables (facteur sociologique et fréquentation de l'école secondaire). On a profité de l'enquête pour estimer l'importance de l'instabilité familiale chez les élèves de l'enseignement secondaire, renseignement qui pouvait être du plus haut intérêt.

Dans tout le canton, le 10,4 % des élèves de l'école secondaire ne vivent pas dans des conditions familiales normales.

Ce pourcentage se décompose comme suit : le 4,3 % des élèves sont élevés par un parent veuf, le 2,7 % par un parent divorcé ou séparé, le 2,3 % par un parent remarié, le 1,2 % par une autre personne.

Ces chiffres signifient que dans une classe de 29 élèves, on en trouvera en moyenne 3 vivant dans des conditions familiales anormales, dont 1 élevé par un parent veuf, 1 par un parent divorcé, 1 par un parent remarié ou par une autre personne. Dans les classes de division inférieure de Lausanne, la fréquence des cas d'enfants élevés par un parent divorcé est plus forte qu'ailleurs : 1 sur 23 élèves.

POSSIBILITÉS D'INTERPRÉTATION

Les résultats de l'enquête révèlent un certain nombre de *liaisons* entre des variables (conditions sociologiques d'une part, aspects de la fréquentation de l'école secondaire d'autre part). L'interprétation consiste d'abord à reconnaître dans la liaison soit une relation de cause à effet (dans un sens ou dans l'autre), soit l'effet d'une dépendance commune des deux variables vis-à-vis d'une troisième variable. Elle consiste ensuite à déterminer les mécanismes capables de traduire en des termes plus concrets la relation de cause à effet (si elle a été établie). Avec les réserves que nous faisions dès l'introduction, que peut-on tirer de nos constatations ?

L'influence du facteur sexe sur presque toutes les variables de la fréquentation de l'école secondaire s'explique aisément par le fait que les parents, plus soucieux de la carrière future de leurs garçons que de celle de leurs filles, sont plus disposés à faire des sacrifices pour l'instruction des premiers que pour celle des secondes.

La liaison entre le niveau économique de la famille et les variables de la fréquentation de l'école secondaire prête à une interprétation

plus délicate. La corrélation qui existe entre le niveau économique et le niveau d'instruction des parents suggérait déjà la possibilité que la liaison constatée ne fût qu'une conséquence d'un rapport de cause à effet fondamental entre le niveau d'instruction des parents et les variables de la fréquentation de l'école secondaire. On sait que cette possibilité doit être rejetée, puisque l'action du niveau économique sur le recrutement des élèves des sections a été démontrée à niveau d'instruction des parents égal.

Mais il reste à déterminer les mécanismes par lesquels l'influence du niveau économique se produit. Or, ces mécanismes sont multiples. Ils peuvent être groupés en deux facteurs principaux : la considération du coût des études et l'aisance du milieu.

On peut d'abord expliquer l'action du niveau économique sur le recrutement des élèves par la considération, dans l'esprit des parents, des frais entraînés par la fréquentation de l'école secondaire. Ces frais se situent à différents niveaux, qui peuvent chacun exercer une action déterminante indépendamment des autres : les frais d'écolage, dont la motion Schopfer demande spécifiquement la suppression ; les frais de fournitures, qui sont nuls à l'école primaire ; les frais de déplacement, qui peuvent être élevés dans les cas où le domicile de l'élcolier est éloigné de l'établissement secondaire ; les frais supplémentaires dus à la prolongation de la scolarité régulière par redoublement d'une classe ; les frais du répétiteur ou de l'école privée en cas de difficultés scolaires ; enfin, le coût des études supérieures, qui forment généralement la prolongation naturelle de la scolarité secondaire (facteur que démontre en particulier la différence notable de niveau économique moyen, à niveau d'instruction des parents égal, entre les Gymnases orientant vers l'Université et l'Ecole supérieure de commerce débouchant sur la vie pratique).

A côté de ce facteur « considération des frais » — dont on voit déjà qu'il déborde singulièrement le simple problème de la gratuité de l'école — il en est un autre aussi apte à expliquer l'action du niveau économique sur le recrutement des élèves, par conséquent à entrer en compétition avec le précédent, mais aussi à lui être complémentaire. C'est le caractère stimulant du milieu aisé (espace attribué à l'enfant dans le logement, ambiance exempte de souci matériel, possibilités d'expériences diverses pour l'enfant dès son jeune âge : lectures, voyages, spectacles), dont l'influence sur le niveau mental a été démontrée dans des recherches étrangères. Si cette interprétation est valable, elle signifie que dans les conditions financières de la fréquentation de l'école les plus favorables (gratuité, allocation d'études), une sélection économique subsisterait.

L'influence du niveau d'instruction des parents sur le recrutement des élèves pour les différentes sections de l'école secondaire, manifestée à niveau économique égal, peut s'expliquer également par une influence

de ce niveau sur le développement mental de l'enfant en général, plus particulièrement peut-être sur ses aptitudes proprement scolaires. (On pourrait même chercher une relation par hérédité, mais cette hypothèse, d'ailleurs difficile à contrôler, est de plus en plus abandonnée actuellement.) Quoi qu'il en soit, cela veut dire que dans les conditions économiques les plus favorables, il subsistera toujours une sélection sociale des élèves de l'école secondaire due aux différences de niveau d'instruction des parents.

L'interprétation de la liaison entre la profession et certaines variables de la fréquentation de l'école secondaire, donnerait lieu elle aussi à plusieurs hypothèses : la profession du père ménage chez l'enfant des intérêts spécifiques pour telle ou telle forme d'enseignement ; elle l'engage à rechercher une profession similaire ; elle détermine un niveau d'aspiration familiale plus ou moins élevé, parfois un prestige requérant de l'enfant certaines études exclusives. Mais ces perspectives sont d'autant plus aléatoires que l'analyse des données sur le facteur profession a été peu développée. Elles touchent d'ailleurs à un nouveau facteur, largement étudié dans la sociologie américaine contemporaine : la « culture », au sens d'habitudes acquises par un groupe social donné, mais il est resté en dehors de l'enquête de 1954.

Nous le répétons : ces éléments d'interprétation demandent à être précisés, organisés, pondérés. Cela ne se peut faire qu'à la faveur de recouplements nombreux avec d'autres résultats. Nous y travaillons. Pour le moment le lecteur dispose des faits observés dans l'enseignement secondaire vaudois en 1954 et d'une indication des hypothèses interprétatives que l'on peut formuler à partir d'eux. Le débat sur le problème social de la fréquentation de l'école secondaire vaudoise peut commencer. Mais ce sur quoi il nous plaît personnellement d'insister, c'est le service éminent que notre canton a rendu à la recherche sociopédagogique en général en la faisant avancer dans cette connaissance scientifique des faits sociaux indispensable à la compréhension du monde moderne.

JEAN CL. EBERHARD.
